

Jeudi 15 septembre 2022

« La nuit est belle ! »

Événement transfrontalier le 23 septembre 2022

La nuit est belle ! extinction lumineuse du Grand Genève revient le vendredi 23 septembre prochain pour une 3ème édition sur le thème des économies d'énergie. Cette manifestation est avant tout une opération festive et pédagogique, où la sensibilisation joue un rôle crucial pour prendre conscience des impacts de la pollution lumineuse et adapter les pratiques.

De nombreuses communes du Grand Genève, dont la Ville d'Annemasse, participeront à l'événement en éteignant l'éclairage public pour une nuit. Des animations seront également organisées localement durant la soirée.

L'HISTORIQUE

Éteindre le temps d'une nuit tout l'éclairage public à l'échelle du Grand Genève, c'est le défi que le Museum d'histoire naturelle de Genève, la Société Astronomique de Genève, la Maison du Salève et le Grand Genève ont lancé aux communes de l'agglomération transfrontalière en 2019, pour sensibiliser à la lutte contre la pollution lumineuse et permettre au million d'habitants d'observer planètes, étoiles et voie lactée.

Après une première version orientée astronomie et observation céleste, une seconde sur la biodiversité nocturne, cette troisième édition sera axée sur **les économies d'énergie**. Une thématique justifiée à double titre : d'une part pour faire écho au fil rouge « Moins pour plus » des Assises européennes de la transition énergétique accueillies cette année par le Grand Genève (donnant le nom à la **constellation « Minus pro Magis »**) ; d'autre part pour saluer les économies réalisées par les collectivités depuis la première édition de *La nuit est belle !*

En effet, si en 2018, les économies d'énergie générées par l'extinction d'un soir étaient symboliques, depuis cet événement de prise de conscience, ce sont **plus d'1/3 des communes du Grand Genève** qui éteignent quotidiennement ou diminuent significativement l'intensité lumineuse en cœur de nuit.



CONTACT

MÉLISSA ROLDAN

Chargée de communication

04 50 95 07 00 - Poste 1094

melissa.rolدان@annemasse.fr

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL ?

En modifiant le cycle jour/nuit, la pollution lumineuse causée par l'éclairage artificiel excessif impacte les rythmes biologiques de la faune et de la flore, dégrade les habitats naturels, sans oublier les risques pour la santé humaine et les consommations d'énergie superflues.

Quatre grandes raisons de diminuer la pollution lumineuse

- pour observer les étoiles
- pour faire des économies d'énergie
- pour protéger la biodiversité nocturne
- pour préserver la santé humaine.

Et la sécurité ?

Selon les chiffres disponibles de l'Observatoire national de la délinquance et des ripostes pénales (ONDRP), près de 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour. L'extinction lumineuse ne favorise pas les cambriolages puisqu'un cambrioleur a besoin de lumière pour pouvoir se repérer.

Quant à la sécurité routière, il est aujourd'hui prouvé qu'en zone éteinte, les conducteurs lèvent le pied et sont plus prudents. Les accidents sont donc moins fréquents et surtout moins graves. Par ailleurs, d'autres dispositifs alternatifs comme les catadioptres en bord de route ont prouvé leur efficacité.



Nouveau défi : éteindre les enseignes et l'éclairage privé !

Retrouvez toutes les informations liées à *La Nuit est Belle* !
sur <https://www.lanuitestbelle.org/>

LES ACTIONS ET ANIMATIONS SUR ANNEMASSE

Le soir du 23 septembre 2022, la Ville d'Annemasse éteindra son éclairage public. Une action symbolique pour sensibiliser aux méfaits de la pollution lumineuse, qui sera couplée avec **quatre animations**.

Les actions de la Ville pour lutter contre la pollution lumineuse

En plus de la mise en place d'une stratégie de **renouvellement en technologie LED** des candélabres en 2009 pour abaisser la luminosité en cœur de nuit, la Ville a procédé à des **phases-test d'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h du matin avec succès sur certains secteurs, qui ont abouti à leur mise en extinction de manière pérenne.**

Ces extinctions ont été privilégiées le long des trames vertes et bleues urbaines constituées par des espaces verts publics ou privés, qui représentent des habitats pour la faune et la flore à préserver et qui constituent des lieux de passages empruntés par la faune pour se nourrir ou se reproduire.



Quatre animations pour l'édition 2022



➤ **EXPOSITION IMMERSIVE «LES COULOIRS DE LA NUIT»**

Muni d'une lampe de poche, vous entrez dans l'univers secret des animaux nocturnes qui peuplent les forêts, les bords des rivières et les villes. Au cœur de cette déambulation originale et surprenante vous pourrez enfin voir comment la lumière artificielle est un obstacle aux déplacements de ces magnifiques animaux qui échappent si souvent à notre regard.

Les corridors biologiques - fil rouge de cette exposition - sont des voies utilisées par la faune et la flore afin de se déplacer d'un milieu de vie à un autre. Ces déplacements leur sont indispensables pour se nourrir, chercher des partenaires ou même se disséminer. Les cours d'eau, les haies, les talus, les chemins agricoles mais également les espaces sans obstacles ou les zones d'obscurité représentent des lignes de vie, souvent rompues par les activités humaines.

*DU 23 SEPTEMBRE AU 19 OCTOBRE, à la Bibliothèque Pierre Goy, Entrée libre
Exposition prêtée par La Maison du Salève
775 route de Mikeme à Présilly – info@maisondusaleve.com*

➤ **UNE CONFÉRENCE-DÉBAT « À L'ÉCOUTE DE L'INAUDIBLE »**

Comment les chauves-souris communiquent, chassent et se déplacent-elles ? Découvrez les capacités hors-normes du seul mammifère volant.

VENDREDI 23 SEPTEMBRE, à 19h30, MJC Centre, Entrée libre, durée 1h, par Jean-Claude Louis, LPO Haute-Savoie

Cette conférence-débat sera suivie de la sortie nocturne au parc Montessuit, dernières inscriptions possibles lors de la conférence s'il reste des places. En partenariat avec la Maison du Salève.

➤ **SORTIE NOCTURNE AU PARC MONTESSUIT**

Venez tendre l'oreille et observer les chauves-souris en plein coeur de la ville, au parc Montessuit.

VENDREDI 23 SEPTEMBRE, à 20h30, gratuit, durée 1h, départ : hall de la MJC Centre (après la conférence). En partenariat avec la Maison du Salève

Sur réservation (limitée à 20 personnes) : murielle.chevalier-susillon@annemasse.fr

➤ **STAND / ANIMATION SUR LA POLLUTION LUMINEUSE**

L'association France Nature Environnement se joint à l'événement pour sensibiliser à la pollution lumineuse.

SAMEDI 24 SEPTEMBRE, de 14h à 17h, sur la place de l'Hôtel de Ville



Plus d'informations sur www.annemasse.fr.

Le programme complet des animations prévues sur l'ensemble du Grand Genève est à retrouver sur www.lanuitestbelle.org.



À observer le 23 septembre :

Le 23 septembre est le jour de l'**équinoxe d'automne**, c'est-à-dire qu'il y aura 12h de jour et 12h de nuit. Au coucher du soleil, la voie lactée sera perpendiculaire à l'horizon et traversera le ciel comme une immense arche dans la mesure où le ciel sera suffisamment sombre. Les trois plus belles planètes du système seront visibles peu après le coucher du soleil : Saturne et ses anneaux, Jupiter et ses lunes ainsi que Mars qui sera en fort rapprochement avec la terre.

Les éphémérides astronomiques pour le 23 septembre seront à disposition sur :
<https://www.lanuitestbelle.org/ressources/contenus-numeriques/>

LES « BONS GESTES » À ADOPTER

Lors de la soirée

Afin de rester dans la philosophie de l'événement, les habitants sont invités - dans la mesure du possible - à **ne pas prendre la voiture durant cette soirée** : les phares des véhicules contribuent eux aussi à la pollution lumineuse et **d'éteindre les lumières en dehors et dans l'habitation** qui ne sont pas essentielles à la vie du ménage.

Il est également recommandé de privilégier les vêtements clairs avec éléments rétro-réfléchissants et **d'être vigilant en traversant les chaussées**.

Au quotidien pour lutter contre la pollution lumineuse

On peut tous - particulier, commerçant ou artisan - agir contre la pollution chez soi en mettant en œuvre les consignes suivantes sur l'éclairage extérieur :

- Mettre un éclairage LED ambré consommant moins d'énergie et étant composé de peu de lumière bleue, nuisible pour les êtres vivants ;
- Supprimer tout éclairage portant vers le ciel, et choisir des luminaires concentrant la lumière au sol que vous souhaitez éclairer, et au plus près du sol ;
- Éteindre les éclairages lorsque l'on n'en a plus besoin.



Vous pourrez retrouver les informations régulières sur la page Facebook Annemasse-Officiel ainsi que sur le site internet de la Ville
www.annemasse.fr

Les communiqués de presse envoyés seront aussi disponibles dans l'« Espace presse » du site internet (bandeau de bas de page).